

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025.

L'an 2025 le jeudi 25 septembre à 18h, le conseil municipal de Cros s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du maire Christian Clavel

Sont PRESENTS :

- M. Christian CLAVEL
- M. Frank DUBIEZ
- Mme Marie Anne PRINCE
- Mme Elisabeth BOUVET
- Mme Madeleine CAZES
- Mme Céline DESHONS
- Mme Fabienne MAJOUREL
- M Christophe GROUSSET
- M. Augustin VIEILLARD BARON

ABSENTS Excusé(e)s :

Mme Monik BARRAT procuration à Mme Bouvet, ,M Eric MALCOSTE procuration à M.Grousset,
Public :5 personnes.

Elisabeth Bouvet sur proposition du maire est nommée secrétaire de séance.
Mme **Laure Martens** secrétaire générale de mairie assiste à la réunion.

Public : 5 personnes

ORDRE du JOUR :

DELIBERATIONS

- AEP :Approbation du Rapport du RPQS 2024 du service de l'eau potable.**
- Assainissement collectif :Approbation du Rapport du RPQS 2024 du service de l'Assainissement collectif .**
- **Modification de la durée hebdomadaire du service administratif de la mairie.** Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie
- Repas de fin d'année des Aînés 2025.** Financement par la commune.

INFORMATIONS :

- Schéma Directeur de l'eau (SDAEP)
- Avancement des chantiers en cours.
- Proposition de « baptême » des places du temple et de la mairie.
- Pose de 6 compteurs d'eau à Driolle.

QUESTIONS DIVERSES :

La séance débute à 18h15. Le Maire, président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le conseil peut donc délibérer valablement.

Le maire propose au Conseil une délibération supplémentaire relative à l'adhésion au nouveau service du Centre de Gestion du Gard qui consiste à créer un Pool de secrétaires de mairie pour permettre le remplacement des secrétaires de mairie absentes dans les communes pour des courtes ou longues périodes.

Le Conseil accepte cette modification de l'OJ à l'unanimité

DELIBERATIONS :

Approbation du Compte rendu de séance du Conseil municipal du 31 juillet 2025

L'ensemble des membres du conseil a reçu préalablement à ce jour ce compte rendu , et aucune demande de modification ayant été présentée le maire propose de l'approuver et de passer au vote

Approuvé à l'Unanimité

-AEP :Approbation du Rapport du RPQS 2024 du service de l'eau potable.

Le RPQS ayant été mis à la disposition des membres du conseil municipal au secrétariat de la mairie, où il a pu être consulté, le maire rappelle quelques chiffres importants comme
-nombre d'abonnés : 178

-nombre d'habitant desservis : 490

.le prix du m3 HT payé par l'abonné : 1,69€.

-le prix de l'abonnement annuel HT au service : 149€

-Le nombre de mètres cubes prélevés dans le milieu naturel :20180m3.

-le nombre de mètres cubes vendus 10187m3

-le montant des recettes du services eau potable (consommation et abonnement):50387 €.

-le montant des dépenses de fonctionnement.65080€. dont 9236 pour les réparations des réseaux

-le montant des dépenses d'investissements 739 917€

-le nombre d'analyses microbiologiques réalisées à la demande de l'ARS sur la qualité et la potabilité de l'eau. Le maire rappelle ce qu'est la qualité et ce qu'est la potabilité

-le nombre d'analyses microbiologiques réalisées à la demande de l'ARS : 23

-le résultat de ces analyses 21 conformes

-Le nombre d'analyses physico-chimiques réalisées à la demande de l'ARS : 24

-le résultats de ces analyses : 24 conformes

.Le rapport fait apparaître une baisse à la fois des prélèvements effectués qui sont la conséquence des travaux de régénération des réseaux d'AEP et du suivi quasi journalier de la consommation d'eau distribuée et de la rapidité d'intervention dans le cas de détection des fuites. Cette baisse des prélèvement induit une baisse de la redevance que la commune paye chaque année à l'Agence de l'Eau. Autre constatation c'est la qualité de l'eau distribuée qui est toujours dans les limites de potabilité même si par 4 fois les analyses microbiologiques ont fait apparaître des dépassements des limites qualitatives fixées par l'ARS.

En ce qui concerne la qualité, qui est maintenant quelque soit le réseau, considérée comme eau de qualité cela provient du suivi hebdomadaire du fonctionnement des dispositifs de traitement par notre employé communal. Ce suivi coûte certes cher mais il est efficace.

Autre constatation c'est que le volume vendu continue à baisser ce qui pose un problème d'équilibre du budget. L'utilisation de forages privés ou de source est certainement la cause de ce phénomène qui a commencé il y a quelques années. Autre risque c'est qu'il y ait mélange des eaux privées qui ne sont généralement pas traitées et des eaux publiques avec risque de pollution de nos réseaux.

Le maire rappelle que si le RPQS 2024 est approuvé il sera mis sur le site national et sera donc consultable par tous

Le maire demande de passer au vote :

Approuvé à l'unanimité

-Assainissement collectif :Approbation du Rapport du RPQS 2024 du service de l'Assainissement collectif

Comme pour le RPQS de l'eau le RPQS ayant été mis à la disposition des membres du conseil municipal au secrétariat de la mairie, où il a pu être consulté, le maire rappelle quelques chiffres importants comme

- le prix du m3 HT payé par l'abonné. :79€/m3.
- le prix de l'abonnement annuel HT au service.: 93€
- le nombre d'abonnés : 45
- le nombre d'habitants desservis (sédentaires et saisonniers) 105 habitants:....
- le nombre de m3 traité.:2307m3
- longueur du réseau : 1,51km
- Dépenses de fonctionnement de l'année 2024 : hors opération d'ordre:1265€
- recettes de fonctionnement de l'année 2024hors opération d'ordre Ht : 6876€

Le maire rappelle que ce service est à l'équilibre uniquement parce que nous n'effectuons actuellement que peu de maintenance et que nous ne comptabilisons pas la main d'œuvre technique et de secrétariat mais qu'il est essentiel pour le village car il limite les effets de la pollution que nous avions connu avant la création du réseau d'assainissement.

Le faible volume des eaux traitées est toujours en baisse puisque lié à la consommation d'eau potable elle même en baisse. La bonne nouvelle pour les années à venir c'est l'augmentation du nombre d'abonnés suite à l'aménagement de plusieurs maisons non encore raccordées au réseau. Le prix du m3 d'eau traité ainsi que le prix de l'abonnement est appelé à encore évoluer à la hausse pour suivre le coût du fonctionnement du service.

Nous avons constaté des venues d'eau parasites qui perturbe le fonctionnement de la station d'épuration et qui demande une surveillance particulière effectuée par notre employé communal. Les recherches de la provenance de ces eaux est en cours.

Le maire demande de passer au vote :

Approuvé à l'unanimité

Modification de la durée hebdomadaire du service administratif de la mairie. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie

Les charges de travail du secrétariat et la complexité de celles-ci conduisent le maire à proposer au conseil municipal l'augmentation du temps de présence de la secrétaire de mairie.

La consultation du centre de gestion du Gard et l'avis du comité technique ayant reçue un avis positif, le maire propose donc d'augmenter le temps de travail hebdomadaire qui est actuellement de 18h30 à 26h30. Les périodes auxquelles le public aura accès au secrétariat restant inchangées car le but de cette modification est de laisser à la secrétaire de mairie du temps pour travailler sans dans le calme. Cette augmentation se fera par une présence le mardi de 8h à 12 h et de 14h à 18h.

L'impact financier pour la commune est d'environ 5880€ par an.

Approuvé à l'unanimité

-Repas de fin d'année des Aînés 2025. Financement par la commune.

Comme chaque année le conseil municipal invitera les administrés de plus de 65 ans à un repas qui cette année pourrait se dérouler le jeudi 4 décembre 2025 à 12h. Le but de cette invitation est de maintenir le lien entre celles et ceux qui sont la mémoire vivante de la commune.

Nous avons consulté plusieurs traiteurs dont le mieux disant est La société Fabaron de Lasalle et la dépense estimée pour une soixantaine de convives serait de 2262.€

Le maire demande donc au conseil d'approuver cette opération dont la dépense a été déjà prévue au Budget Principal 2025

Approuvé à l'unanimité

-Adhésion au principe de création par le centre de gestion du Gard d'un service de secrétaires de mairie remplaçantes des secrétaires de mairie titulaire dans chaque commune

Lors de la dernière conférence des maires de la CCPC, le Président du Centre de Gestion du Gard (CG30) est venu présenter un nouveau service qui sera mis en place par le CG30 afin de solutionner le problème qui se présente de plus en plus souvent dans les communes à savoir l'absence temporaire (maladie, mutation, retraite) de ce maillon essentiel pour un bon fonctionnement des collectivités que sont les DGS ou les secrétaires de mairies.

La proposition est de créer un "pool" de secrétaires de mairie qui serait à la demande des maires concernés par l'absence temporaire de la secrétaire de mairie de sa commune détachées dans la commune moyennant une redevance à régler au CG30 . Cette redevance a été fixée aujourd'hui à :

-210€ pour 1/2 journée

-360€ pour la journée

-50€ de l'heure

plus les frais de déplacement entre Nîmes et la mairie d'emploi.

Pour avoir eu à connaître cette situation, le maire est très favorable à ce que la commune participe à la création de ce service. La participation financière n'étant demandée que si nous utilisons ce service.

Il précise qu'il ne sera pas obligé de prendre un secrétaire de mairie remplaçante pour la même quantité d'heures que réalise la secrétaire titulaire mais pour le temps nécessaire à la réalisation des tâches essentielles que sont le règlement des fournisseurs, la paye des agents, l'établissement des budget, l'Etat civil etc etc.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS:

SDAEP (schéma Directeur de l'alimentation en l'Eau potable):

le maire fait état de l'avancement du SDAEP suite à la tenue du COPIL du 18 septembre 2025

Il reprend les informations données dans un mail aux membres du CM à savoir que:

la clôture du SDAEP est fixée au 14 février 2026 (4 ans après la date d'attribution de la subvention de l'Agence de l'Eau) Il a demandé aux diverses entreprises contribuant à l'établissement du SDAEP de tenir impérativement cette date.

Il fait état de la projection à 2045/2050 de nos ressources en eau compte tenu du réchauffement climatique et des modifications constatées des périodes pluvieuses. Ces prévisions font apparaître une baisse de nos ressources d'environ 50% ce qui va créer un déficit important entre nos ressources et nos besoins surtout estivaux. La zone la plus touchée paraît être celle de La Rouvière.

Cette baisse de la ressource nous conduit à avoir une très grande prudence dans les demandes de nouveaux branchements et dans l'extension de nos réseaux et notamment le projet porté par le maire sur la haute vallée du Vidourle en collaboration avec Saint Roman de Codières si de nouvelles ressources ne sont pas trouvées.

Or la mesure de la quantité d'eau au captage de Liroumas réalisé début septembre fait apparaître une quantité de 4m³/jour et compte tenu des quantités non captées serait au mieux de 5 à 6m³ jour.(donc très faible)

La question se pose de savoir si il est judicieux vu les projections 2045/2050 d'engager des travaux d'amélioration de ce captage en vue de sa régularisation pour exploitation. La proposition de l'entreprise OTEIS qui conduit le SDAEP et du département serait de faire avec la subvention de l'agence de l'eau qui nous a déjà été accordée pour ce captage (35000€) et l'aide à demander au CD30 (et avec leurs accords) de ne réaliser qu'un aménagement temporaire afin de mesurer plus sûrement la quantité d'eau exploitable avant de poursuivre l'idée d'aménager ce captage pour raccordement au réseau de La Rouvière.

Autre point retenu lors de ce Copil est de mesurer le taux de CVM (gaz toxique)présent dans les conduites en PVC posées avant 1980 comme le demande l'ARS. Ces mesures seront réalisés, après accord de l'ARS sur le protocole à respecter, au cours du dernier trimestre 2025 et du premier trimestre 2026.

La télésurveillance du compteur de l'antenne de distribution de l'eau aux mas situés sur la Fage a été retenue.La commande sera passée à notre fournisseur habituel..

Pont de Malignos: Le Cerema a demandé, avant de pouvoir étudier notre demande d'aide, de réaliser une étude complémentaire sur la structure interne des maçonneries de l'ouvrage. Nous avons mandaté la société SOLEA spécialiste de la question pour la réaliser. Cout supplémentaire de 11000€. Les résultats de l'étude devraient nous parvenir début novembre pour l'intégration à l'AVP qui devrait être présenté au CEREMA fin novembre par notre maître d'oeuvre.

Point sur les dernières demandes de subvention: Suite au refus de la prise en charge par la DETR des travaux de remise en état du Pont de Malignos le maire avait demandé au titre de la DETR 2025 le complément de financement de la mise en sécurité de la RD 169 à la traversée du village et le goudronnage du chemin du Merle. La sous préfecture nous a fait savoir que compte tenu des budget qui ont été attribuée à l'arrondissement du Vigan il n'a pas été possible de donner une suite favorable à aucun de nos projets.

Le maire a fait un courrier à mme la Sous Préfète pour s'étonner de ce refus car le projet de " mise en sécurité" entre totalement dans les critères qu'elle avait formulés lors d'une réunion en sous préfecture et que la commune n'avait pas bénéficié de la DETR depuis 2022. Le maire a signalé ce refus à la "conseillère aux décideurs locaux" de la DGFiP (Mme Genevieve SEIDE) pour l'appuyer dans notre demande de révision de la décision initiale. Réponse en attente.....

Mais si nous n'avons pas la DETR nous ferons quand même le projet de cheminement piétonnier qui lui sera très certainement partiellement financé au titre des amendes de police 2025.

Pour le financement du goudronnage du chemin du Merle il y a peu d'espoir....

Chantier engagé sous maîtrise de l'EPTB Vidourle concernant l'arrachage des plantes invasives dans le lit du Vidourle et notamment des Renouée du Japon entre Saint Hippolyte du Fort et Cros. La partie de la parcelle située à l'extrémité du terrain des chasseurs sera mis à disposition de l'EPTB pour y stocker les plants arrachés. Celles-ci seront déposées sur une bache étanche puis recouverte par une autre bache étanche et opaque pendant deux ans.L'épaisseur de ce stockage sera d'environ 0,50m.

Compte tenu que la population de la commune a beaucoup changé ces dernières années et afin qu'on se souviennent de personnes ayant contribué fortement à la vie de la commune par le passé, le maire souhaite que le terrain situé devant la mairie et qu'elle vient d'acquérir soit baptisé Place

Emile Rouby décédé en 1959 en souvenir de son ancien propriétaire qui avait aussi créé le café du Progrès à la mazade et avait animé le village pendant de longues années. Il propose aussi de baptiser "Place Serge Majourel" la place du Temple. Serge Majourel ayant au cours de ces 5 mandats de maire réalisé de nombreux aménagements d'intérêts généraux comme cette place, le captage de la source du Vidourle et l'adduction d'eau desservant Boulsegure et Sauzet. La date de ces cérémonies seront certainement programmées après que les familles aient donné leur accord au cours du premier trimestre 2026.

Le maire annonce que 6 compteurs seront raccordés au réservoir de Driolles comme il s'y était engagé lors de sa prise de fonction et après la constatation que le réservoir de Driolle construit antérieurement n'avait pas d'utilité. Les travaux sont commandés et seront réalisés avant fin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question à traiter le maire lève la séance à 20H.

La secrétaire de séance
Elisabeth BOUVET

Le maire de Cros
C.Clavel